

L'Apostolat, qui soient dispensés de l'obligation de l'inscription et du *Billet d'admission* ; mais ils doivent cependant être reçus par quelqu'un qui ait le pouvoir d'admettre dans l'Apostolat, et cette réception doit se faire par quelque signe extérieur d'agrégation "*signum externum agregationis*. Ce signe peut être la remise d'une médaille, d'un Scapulaire, d'une notice quelconque. Ce peut être un simple mot : *Voulez-vous faire partie de l'Apostolat de la Prière ?—Oui, je le veux.*"

Quant aux pratiques de l'Apostolat, il suffira de dire ici que celle du 1er Degré (l'Offrande ou Consécration au Sacré Cœur, faite à la prière du matin) est seule *essentielle* : on peut en gagner les Indulgences sans accomplir les pratiques des deux autres Degrés. Ces dernières ne sont obligatoires que pour les Associés qui veulent gagner les Indulgences du deuxième et du troisième Degré.

---

#### DANS UNE MISSION SAUVAGE.

Un zélé Missionnaire du Nord-Ouest nous écrit :

Le 20 juillet, ma petite église était parée comme pour la plus grande fête de l'année. Non seulement les enfants, mais les parents aussi s'étaient approchés des sacrements le matin, et le soir avait lieu la Consécration des enfants au Sacré Cœur. Cette cérémonie a été des plus touchantes. Les parents avaient tenu à présenter leurs enfants eux-mêmes et pendant l'acte de consécration de pauvres mères élevaient leurs enfants vers la statue du Cœur adorable de notre divin Sauveur, conjurant ce saint Cœur de les prendre sous sa puissante protection. Je ne doute pas que cette fête ne laisse de fructueux souvenirs dans cette mission et je pense que bientôt nous pourrions constater un grand changement parmi ces pauvres sauvages.

---

Nous recommandons de nouveau *l'Œuvre des petits sauvages* à la charité de nos Associés ; cette sorte de charité est un excellent moyen d'attirer les bénédictions du Sacré Cœur sur ceux qui la pratiquent.

---